



Objet :

**BUDGET ANNEXE CENTRE-VILLE :
COMpte ADMINISTRATIF 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un juin, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,

Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, Adjointes au Maire.

M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, M. José HENRIQUES, Mme Jeanou MOREAU, M. Denis CHILDS, M. Olivier TOUPIOL, M. Thierry LATOURETTE, Mme Stéphanie POIRET, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,

Mme Céline CHAPPAT, représentée par, Mme Laurence NAEGERT

Mme Nathalie DESEILLE DENZER, représentée par M. Patrice BLIGNY,

M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,

M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,

Mme Manoëlle MARTIN, représentée par Mme Yannick PEJU,

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	21	27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-14 ;**Vu** la nomenclature comptable M 14 ;**Considérant** la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 19 juin 2023 ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022, qui laisse apparaître qu'aucune écriture n'a été passée sur l'exercice budgétaire 2022 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

Considérant qu'il conviendra donc de clôturer ce budget pour lequel aucune opération n'est prévue pour le moment ;

Monsieur Marchand ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT

Le Maire,
Thomas Iraçabal

